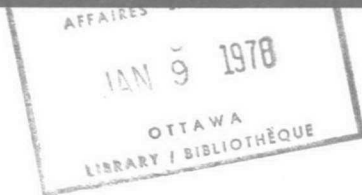


communiqué

No: 116
No.:



DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 21 DÉCEMBRE 1977

L'ONU DONNE SUITE À HABITAT

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que l'Assemblée générale des Nations Unies vient de créer une Commission des établissements humains, composée de 58 membres et explicitement chargée de mettre en oeuvre les recommandations approuvées par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui s'est tenue à Vancouver en 1976. La Commission sera aidée par un Secrétariat spécial, le Centre des établissements humains, dont le directeur exécutif sera nommé par le Secrétaire général des Nations Unies. Même si son siège sera à Nairobi, au Kenya, le centre aura des représentants à travers le monde et la plupart de ses travaux se feront par l'intermédiaire des commissions économiques régionales de l'ONU.

Les arrangements institutionnels adoptés le 19 décembre par l'Assemblée générale sont, dans l'ensemble, identiques aux modalités préconisées par la Conférence de Vancouver qui avait, par ailleurs, demandé à l'Assemblée générale d'aborder certaines questions politiques ne relevant pas de son mandat.

Ayant été l'hôte de la Conférence de Vancouver, le Gouvernement du Canada a été très actif dans les négociations internationales qui ont mené à la décision de l'Assemblée générale. La Commission et le Centre des établissements humains prennent le relais de la Conférence de Vancouver et la réorganisation qui s'ensuivra devrait amener la communauté internationale à appuyer avec plus d'efficacité les mesures nationales qui doivent intervenir de toute urgence, surtout dans les pays en développement.